



santé
famille
retraite
services



L'action sanitaire et sociale de la MSA Midi-Pyrénées Nord

1. Notre action sanitaire et sociale

Couvrant les quatre départements de Midi-Pyrénées Nord, notre Action sanitaire et sociale se structure autour de trois axes d'intervention :

- le soutien aux ressortissants du Régime agricole,
- le soutien des territoires ruraux,
- la contribution à la mise en œuvre des politiques sociales.

Elle s'appuie sur quatre leviers d'intervention :

- l'accompagnement social individuel et collectif des actifs fragilisés confrontés à des problématiques de santé,
- l'accompagnement des situations de mal-être en agriculture,
- la participation aux partenariats institutionnels et locaux (expertise rurale au service des projets ou des territoires),
- le versement d'aides financières individuelles (prestations extra-légales) ou collectives (subventions, prêts).

2. Notre organisation

Notre service se compose d'une cinquantaine de collaborateurs organisés en trois pôles d'activité.

‣ Le pôle « Accompagnement des populations »

Près de trente travailleurs sociaux interviennent pour soutenir les ressortissants en situation de fragilité, dans le cadre spécifique de :

- l'accompagnement social des actifs fragilisés confrontés à des problématiques de santé,
- la prévention du mal-être en agriculture,
- la prévention de la désinsertion professionnelle.

Accompagner les ressortissants et les territoires ruraux

‣ Le pôle « **Accompagnement des territoires** »

Notre équipe de conseillers et chargée d'études se mobilise pour soutenir et accompagner les projets locaux et la mise en oeuvre des politiques sociales en milieu rural.

‣ Le pôle « **Administratif** »

Nos gestionnaires de prestations assurent le traitement des aides financières et l'accueil téléphonique de l'action sanitaire et sociale.



L'action sanitaire et sociale de la MSA Midi-Pyrénées Nord

3. Nos aides financières

Décidées par le Conseil d'administration de la MSA Midi-Pyrénées Nord, elles sont servies dans la limite d'un budget annuel dédié.

▶ Les aides financières individuelles

Elles concernent l'ensemble de nos ressortissants et sont soumises à conditions de ressources et/ou de situation selon les critères et barèmes fixés par notre Conseil d'administration.

↳ Elles sont détaillées dans notre [Guide des aides individuelles et les livrets prestations](#).

▶ Les aides financières collectives

Sous forme de subvention ou de prêt, elles permettent de soutenir les acteurs locaux et les porteurs de projets, dont l'action s'inscrit dans le cadre des orientations prioritaires d'action sanitaire et sociale retenues par notre Conseil d'administration.

↳ Elles sont détaillées dans notre [Guide des subventions et des prêts](#).

4. Nos informations en ligne

Les informations relatives à l'action sanitaire et sociale sont accessibles en ligne.

▶ <https://mpn.msa.fr/lfp/action-sanitaire-sociale>



5. Nos contacts

▶ Téléphone : 05 63 21 61 39

▶ Mail : mpnass.blf@mpn.msa.fr